

**QUEST France**  
**27 mars 2010**

## **La lutte contre la cyberpédophilie renforcée**

**Des moyens d'investigations accrus, des logiciels plus performants sont mis à la disposition des 500 gendarmes et policiers qui traquent les prédateurs du Net.**

**« Les images insoutenables qui circulent sur le Net n'ont rien de virtuel. Derrière ces clichés, il y a autant d'enfants souillés, abusés. »** Micro à la main, Valérie Wertheimer, évoquait cette semaine, devant la presse, le combat d'Action innocence. L'association qu'elle préside milite pour protéger l'intégrité des enfants sur le Web, sans pour autant diaboliser Internet. Depuis trois ans, elle finance un logiciel à destination des gendarmes qui traquent les diffuseurs de contenu pédopornographique. **« Il s'agit d'un programme qui, à l'aide de mots clés, analyse ce qui s'échange sur les sites de partage de fichiers, explique le colonel Francis Hubert, chef du service technique de recherche judiciaire. Cela nous permet, avec l'aide des fournisseurs d'accès, de localiser les adresses**

**électroniques des utilisateurs suspects. Ensuite, une enquête de police judiciaire est menée avec des perquisitions, des saisies de matériel... »** 1 400 procédures ont ainsi été réalisées sur cette période. L'argent des mafias Depuis un an, les enquêteurs ont également le droit de se faire passer sur la Toile pour une proie. **« Nos gendarmes vont sur les forums ou les réseaux sociaux et se font passer pour de jeunes enfants, poursuit le colonel Hubert. Vous n' imaginez pas avec quelle vitesse, on peut se retrouver en contact avec un pédophile! Nous essayons d'obtenir des rendez-vous et nous tendons des pièges. »** Des dizaines d'interpellation ont déjà eu lieu. Les services de police travaillent également au repérage des sites illégaux. Sur le site [www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr), tous les citoyens peuvent alerter les autorités s'ils découvrent, par hasard, des contenus illicites sur le Net. **« En 2009, sur 52235 signalements plus d'un tiers concernait des**

**sites pédoporno,** explique le commissaire Christian Aghroum, chef de l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux nouvelles technologies. **Nous attendons avec impatience le vote définitif de la loi Loppsi 2. Elle permettra de bloquer en France les sites étrangers qui diffusent des images de ce type. »** Sur la Toile, les nouvelles vidéos ou clichés qui circulent sont de deux ordres. Elles peuvent venir de particuliers mais surtout de mafias internationales qui voient dans ce créneau un bon moyen de s'enrichir. Selon Interpol, le commerce d'images pédophiles aurait déjà généré près de trois milliards de dollars de gain ! Philippe LEMOINE.